

Système de boucle semi-fermée Control-IQ : des nouveautés sur son remboursement !

Bonne nouvelle pour les patients atteints de diabète de type 1 : [le système de boucle semi-fermée Control-IQ est inscrit depuis le 27 juillet à la liste des produits et prestations remboursables](#) ! Ce remboursement est soumis à des conditions que nous précisons ci-dessous.

La Fédération se réjouit de cette annonce pour les patients atteints de diabète de type 1, équipés du système de boucle semi-fermée Control-IQ : le dispositif a été inscrit, le 27 juillet dernier, à la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale ([parution au Journal officiel le 1er août 2023](#)). En effet, comme l'avait présenté [une étude du Diabète LAB](#), ce système de gestion automatisée du diabète de type 1 est susceptible d'améliorer significativement la qualité de vie des personnes diabétiques insulino dépendantes.

D'après l'arrêté du 27 juillet 2023, il existe des indications pour permettre aux patients atteints de diabète de type 1 de bénéficier du remboursement :

- adultes et enfants âgés d'au moins 6 ans,
- avec une dose quotidienne totale d'insuline ? 10 unités par jour,
- dont l'équilibre glycémique préalable est insuffisant (taux d'HbA1c ? à 8%) en dépit d'une insulinothérapie intensifiée bien conduite par pompe externe depuis plus de 6 mois et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (? 4/j).

La prescription du système CONTROL-IQ ainsi que la formation spécifique des patients et/ou de leur entourage à l'utilisation de ce dispositif doivent être assurées par un centre initiateur de pompes au sens de l'arrêté du 17 juillet 2006. Pour plus d'informations, la Fédération vous invite à prendre contact avec votre médecin traitant ou diabétologue.

Pour en savoir plus :

[Arrêté du 27 juillet 2023 portant inscription du système de boucle semi-fermée dédié à la gestion automatisée du diabète de type I CONTROL-IQ de la société TANDEM DIABETES CARE au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale](#)

[Enquête qualitative sur la qualité de vie de personnes et de parents d'enfants diabétiques de type 1 ayant fait l'expérience de la technologie de Boucle Fermée Hybride \(BFH\) via la pompe à insuline t:slim X2 intégrant la technologie Control-IQ \(CIQ\) et le Capteur de Glucose en Continu \(CGC\) Dexcom G6](#)